CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du *matin*, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS:

☞ *Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.*

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Ocobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des ba[illegible] départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette **DORCHESTER**, capit. Salis, partira dans deux jours, ayant une partie de son chargement à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SIMON CUCULLU, rue Toulouse.

19 janv—3

POUR TAMPICO.

La goëlette **ELIZA THOMAS**, capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt de quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à

17 janv J. DUFART.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **NESTOR**, cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, **LEXINGTON**, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON.

Le Brick, doublé en cuivre, **COMMISSARY**, capitaine Rundolett, partira sans délai. Pour fret ou passage s'adresser à

15 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **LOIRE**, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargemens à bord, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC,

10 jan rue Royal, No. 175.

POUR MARSEILLE.

Le navire, doublé et chevillé en cuivre, **DUBLEM-PACKET**, capitaine MacPherson, partira le 19 de ce mois. Pour fret ou passage, ayant des bons emménagemens, s'adresser à

8 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, peut encore prendre du fret et partira immédiatement, s'adresser à AARRISON BROWN & CO,

21 déc rue Royale, No. 117.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS *ET AUX AMATEURS DE FLEURS.*

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.

28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront *traités* à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont *été reçues en* bon ordre. Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à WM. SMITH,

15 janv rue de la Douane, No. 93.

A VENDRE—Une Harpe de première qualité, de Evandt; jolie et bienconditionnée, recue de New York par le navire Warsaw, s'adresser chez F. ORIOL & CO.

18 jan Encoignure Dumaine et Condé.

VENTES A L'ENCAN!

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 4 Février prochain, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes:

1o. UN TERRAIN mesurant 60 pieds français de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bienville et Conti, attenant *d'un côté à la propriété* de Mr. T. Mossy, et de l'autre à celle de Mr. Dimitry, avec les trois maisons en briques et à deux étages, qui y sont *construites* ainsi que les cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent. La dite propriété est affermée pour une somme annuelle de $7,800. Le bail du No. 89 est pour un laps de cinq ans, à raison de $1,400 par an. Le bail du No. 87 est pour un an, à raison de $2,500 avec faculté par le preneur, de renouveler pour deux ans, aux mêmes conditions, et le bail du No. 85, pour deux ans, à raison de $4,000 par an; *le tout à partir du* 1er. octobre de l'année 1832.

2o. UN TERRAIN situé rue Toulouse, de 60 pieds de face, sur 150 de profondeur, attenant à la propriété de Messrs. Peyroux, Rivarde & co., d'un côté et à celle de Mde. veuve Fitzgerald, de l'autre, avec la Maison à étage qui s'y trouve, les cuisines, chambres à domestiques; et vastes magasins d'entrepôt dans la cour.

3o. UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 24 pieds de face à cette rue, 100 environ de profondeur avec une Maison en briques et à étages, et autres dépendances, faisant parti des ci-devant maisons des architectes, No. 331.

4o. NEUF TERRAINS formant un demi-ilet, situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Constance et du Bassin, ilet No. 50, mesurant chacun 27 pieds quelques pouces de face aux rues Bassin et Constance, sur une profondeur irrégulière de cent cinquante neuf, conforme au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, lequel sera *présenté* à la Bourse.

5o. UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, *désigné sur le* plan par le No. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

6o. Un Ilet au faubourg Macdonough, sur l'autre rive du fleuve, désigné sur le plan par le No. 7.

7o. UNE HABITATION de cinq arpens plus ou moins de face à la Fausse Rivière, sur 40 de profondeur, dans le quartier dit du Colombier.

De plus:

10 Actions de la Banque de la Louisiane.
5 do. de la Banque d'Orléans.
12 do. de la Compagnie d'Assurance de Négocians.
10 do. de la Compagnie des Architectes.
10 do. de la Compagnie de Barataria et Lafourche.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

21 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, 23 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu **30 ACTIONS** de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $40 par actions ont été payées.

Conditions, 4 mois de crédit, moyennent billet endossé &c. 17 janv.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 24 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu **2 LOTS DE TERRES** situés rue de l'Esplanade, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face sur 100 de profondeur, (*mesure française,*) le plan sera exposé au café de la Bourse, le jour de la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

D'APRES un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 30 du courant *à midi, au café de la bourse, les actions de la Banque et* d'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir:

93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées en entier, 7 do. do. 3-5 payées, 29 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées *en entier*, 24 do. de l'assurance des Négociants, dont $30 ont été payées, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 ont été payées. 17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, en date du 4 de ce mois, il sera vendu, mercredi 23 du courant, à midi, à la Bourse, les actions de banque ci-après, provenant de la succession de feu James Workman, décédé, savoir: 93 actions de la Banque de la Louisiane, payées en plein; 7 dito 3-5ème. payées; 29 do Canal et Banque, payées en plein; 24 do des la Compagnie d'Assurances des Négociants, [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 25 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goëlette **MARGARET**,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin; elle a été construite à Pensacole depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

[illegible] 29 du courant, à dix heures du ma[illegible] ensemble avec toutes ses dépendances.

Cet établissement est tellement connu qu'il n'est pas nécessaire d'en donner de plus grands détails. On peut néanmoins assurer qu'il n'y a pas en ville un établissement *mieux situé* pour tenir une auberge. Cette propriété sera vendue avec ou sans les esclaves. La propriétaire ne vend cet établissement qu'à cause du décès de son mari et des affaires qui l'appellent en Europe.

Conditions—si on vend le tout ensemble, moitié comptant et le reste à 6, 9 et 12 mois, et si l'on vend par lot, toutes sommes au dessous de $100 comptant, et pour toutes sommes au dessus à 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 15 jan

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Mc. Y. F. A. Blanchet;—Cathérine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plissouse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions:—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 janv

PAR F. DUTILLET.

SERONT vendus à midi, à la Bourse de Hewlett, mercredi 23 janvier 1833, les esclaves suivants provenant de la briqueterie de M. Didier Dreux, d'une grande valeur.

1o. Langley, âgé d'environ 23 ans, charretier, bonne hache et pioche.

2o. Philippe, nègre créole, âgé d'environ 32 ans, bon mouleur, charrerier, brûleur de fourneaux, bonne pioche, pelle et hache, ayant une hernie.

3o. Mongas, griffe, créole, âgé d'environ 29 ans, bon mouleur, brûleur de fourneaux, cocher, charretier, bonne pelle, pioche et hache, propre à tout, nègre d'un grand prix pour une habitation.

4o. Davy, âgé d'environ 36 ans, fameux mouleur, charretier, bonne hache et pelle.

5o. Hily, âgé d'environ 17 ans, charretier.

6o. Henry, âgé d'environ 17 ans, charretier.

7o. Moses, âgé d'environ 25 ans, mouleur, charretier, bonne hache.

8o. César (Clayborne), âgé d'environ 26 ans, mouleur, bonne hache.

9o. Fox, nègre congo, âgé d'environ 29 ans, propre aux champs.

10o. La Fleur, *nègre congo, âgé d'environ* 46 ans, nègre de champ, bonne pioche et pelle, ayant une hernie.

11o. Cob, négrillon, âgé d'environ 13 ans.

12o. Louise, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, bonne pioche, propre aux champs.

13o. Diey, âgé d'environ 17 ans, propre aux champs.

Conditions:—Payable le 27 Mars 1834, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 31 déc—9 2ps ☞

$10 DE RECOMPENSE

SONT offertes à celui qui ramènera au soussigné ou logera dans une des geoles de cet état, le nègre JOSEPH, parti maron depuis le 6 du courant, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon et d'un gilet de cotonade bleue chapeau et souliers neufs. Ce nègre est confiseur de son état, il avait coutume de *vendre dans les rues*, il a la démarche hardie et le regard assuré, parle très vite et avec confiance, il est assez habituellement ivre dans les rues et se tient du côté de Jean Mornày, ou il se loue dans les chantiers de maçon.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, car il est probable qu'il cherchera à se faire passer pour libre; sous peine d'être traduits en justice, conformément à la loi.

11 jan A. LACOUTURE.

AVIS.—Attendu que Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1832;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons, *s'ils en ont*, pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, et les hypothèques en résultant radiées.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 21me. jour de l'indépendance des Etats-Unis.

[L.S.] A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE EUSTIS, Sec. d'Etat. 31 déc—30

ON désire connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Hâvre sur le Louisville, le mois dernier.
ESTEVAN[illegible] & COURVAL,
24 déc [illegible] Nouvelle-Levée, No. 6.

BILLETS D'ENTERREMENT,

Imprimés avec le nom, et faits sur demande, à L'ABEILLE

VENTES A L'ENCAN.

HABITATION-SUCRERIE DE VALEUR, *ET UN GRAND NOMBRE D'ESCLAVES,*

A VENDRE A L'ENCAN.
PAR HEWLETT & PEIRE,
ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 29 janvier, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE
DE GRANDE VALEUR ET EN PLEINE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur le même bord; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington: cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et tous les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES en matelas qui ne se trouveraient pas plantées au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 500 boucauts de sucre. Il y a un superbe moulin à maïs qui se meut par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, elle est bien disposée et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 360 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jour de la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, *soit* tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) **TOUS LES NEGRES** *qui* appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatorze des deux sèxes, et formant un attelier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et il n'y en a qu'un petit nombre qui ne soient pas dans le pays depuis 11 à 14 *ans*. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents; il se trouve dans le nombre de ces esclaves d'excellents mécaniciens, des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison. On en donnera de plus amples descriptions dans des affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves:—Un cinquième comptant, et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et endossés à la satisfaction du vendeur, y *compris* l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les ventes commenceront tous les jours à midi. Les actes seront passés en l'étude de L.T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janvier—22

PAR T. MOSSY ET J. LE CARPENTIER & Co.

IL sera vendu, la samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

1o. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe à Robin, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 24 arpens et environ 25 toises de face au fleuve, dont 19 arpens et 25 toises ont 80 arpens de profondeur, et les 5 autres seulement 40 arpens, mais ayant droit de préemption pour la double concession. Elle est boisée à une profondeur d'environ 75 arpens et traversée d'un bayou, nommé la rivière aux Chênes, communiquant à la mer; et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pre. Lacoste, et dans la partie inférieure par celle de M. Hy. McCall. Il y a sur la terre environ 68 arpens en souches de cannes du dernier plant, et 20 matelas de cannes pour plants—*De Plus*, les édifices et dépendances qui consistent en—

UNE SUCRERIE à deux équipages, Purgerie, Moulin, Machine à vapeur de premier ordre, avec moulin à gru, construite l'année dernière.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, deux cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX PIGEONNIERS en briques, ayant chacun une chambre dessous et un appenti derrière.

UN MAGASIN, aussi en briques, divisé en trois pièces, [illegible] un hôpital divisé en [illegible] une cuisine avec four et étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur soles.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'au fleuve, ayant 32 arpens de face, ouvrant de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,166 acres en superficie, bornée d'un côté par l'habitation de M. André Benoist, de l'autre par celle de Messrs. A. Abat et E. Macarty.

3o. 51 TETES D'ESCLAVES, dont 32 hommes et garçons, 7 enfants et 12 femmes, créoles ou dans le pays depuis long-tems, et parfaitement habitués aux travaux d'une habitation; plusieurs sont à talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions:—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 ans, avec faculté de prolonger de trois ans chacun des termes, en payant un intérêt de 7 p 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans, par dixièmes, en indemnisant le vendeur d'un intérêt annuel de 7 p 100 sur les sommes dues. Les esclaves payables à 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 30 pieds sur 120, bien entouré, faisant face à un chemin. Lequel cimetière le propriétaire ne vend pas, mais il le laisse à *perpétuité en jouissance* à l'acquéreur, à la condition expresse de l'entretenir entouré et de ne pas changer dans aucun tems l'objet de sa destination. Le procès verbal de la vente sera déposé en l'étude de M. L. T. Caire, not. taire public. Les plans sont déposés chez les encanteurs susdits. 1er jan

PAR F. DUTILLET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu M. P. B. Pacquetat, une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. *Cour des Preuves,* dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlet, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir:

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

———— —âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

IL sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier *prochain, à midi,* la négresse nommée **JULIENE**, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$184 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15'3ps

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Burney Curneen, *situé* à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de l'ilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 140 pieds de profondeur à la rue Richard; ensemble, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un *tiers à 12 mois,* en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

40 000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour *les conditions*, s'adresser à MEDELICE THOMAS,

1 jan rue de la Levée, No. 77.

SUCRE ET MELASSE.—Plusieurs récoltes de sucre et melasse, à vendre au-dessus et au-dessous de *la ville*, par DUBERTRAND & LEGENDRE.

29 déc rue St. Louis, No. 63.

TOILE DE RUSSIE de ménage, convenable aux marchés mexicains—108 balles 4-4 toile écrue du pays; 120 do. 3-4 à 7-8, toile à chemises; 4 caisses toile blanche; quelques balles coutil et toile à matelas—20 balles russie *écrue, 12 do. do. blanche, ayant droit au drawback,* à vendre par [4 janv.] LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—60,000 Gallons melasses, près de la ville, et livrables de suite par

17 déc BLANC & BRUGIER.

DISSOLUTION DE SOCIETE. En conséquence de la mort supposée de M. Thomas B. Gulliver jeune, associé de la maison de Thayer, Hurd & Co., ladite société a été dissoute le 1er. de ce mois. Toutes les affaires concernant ladite société seront réglées par J. Thayer & Co. qui continuera les affaires de commissions.

10 jan. Rue des Magasins, No. 29.

MOUSSE—23 balles Mousse, en magasin, et à vendre par

15 jan DUCROS & MORPHY.

PLOMB EN SAUMONS à vendre sur la Levée, s'adresser à 18 déc J. MAGEE.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Cassier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute *espèce d'instruments* de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

14 jan F. BRIAULT.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parens que les heures de classes pour les *externes* sont de 8 *heures* à 2½ *heures* le matin et de 4 à 6 le soir; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cet occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les con[illegible] de sa pension: les prix *restent les mêmes, excepté* que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension.*

Le *Piano* et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois

11 janv.

AVIS aux petits capitalistes.—Un personne respectable qui possèderait un capital de $5 à 600 pourrait l'employer avantageusement. S'adresser au No. 61, rue St. Louis, entre Royale et Chartres. 11 janv

A VENDRE.—L'ameublement d'un bureau de loterie, bien situé. S'adresser au No. 61, rue St. Louis.

11 janv

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS,

12 janv rueSt. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC.

10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.

10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC.

10 jan No. 175 rue Royale.

SUCRE—125 boucauts beau sucre d'Attakapas, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, à vendre par GRAY, DURRIVE & CO,

10 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé **JEAN**, se disant appartenir à M. Comagère du Barataria, le propriétaire est prié de vouloir bien le retirer, en se conformant à la lois. Une négresse nommée **JUSTINE**, appartenant à M. Percy.

12 janv P. A. CHARBONNET, shérif.

AVIS AUX OUVRIERS.

UN *ouvrier, bon pottier, trouvera à s'employer chez* M. E Barau, rue des Champs, Elysées No. 111, ou chez M. Delassize, rue Toulouse, No. 37. 10 janv.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de *citrons frais*, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par

10 jan. LINCOLN & GREEN.

A. FOURNIER, rue de Chartres, No. 141, vient de recevoir directement d'Angleterre, un choix de **RAZOIRS**, de la manufacture de Rogers & Son, première qualité, qu'il vendra à un prix modéré. Ces razoirs sont garantis très-supérieurs. 10 janv—4

AVIS.—Les personnes qui doivent à la succession de feu Martin Ohler, sont priées de payer immédiatement à M. Alfred McCarty, avocat, rue Toulouse, No. 258; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de les lui présenter avec les pièces à l'appui.

NICHOLAS MURRAY,
A. P. FLUGFELDER,
8 janv—9, 3ps Exécuteurs testamentaires.

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses; à vendre à bas prix.

GEO. WHITNEY,
7 janvier rue de la Douane, No. 21

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,

350 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et [illegible] Tous ces vins sont garantis. 6 douz; par paniers de 12 et [illegible] bouteilles. [illegible] à très bas prix.

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston, 202 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.

F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de charpente, bois de chauffage, frêne chêne et pin; charbon, sable blanc, briques du pays et briques à feu; brai, goudron.

5 jan C. GUESNARD & ALPUENTE, au Basin.

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 4 janv—☞

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et desirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il sera satisfait de revoir ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. 1er. jan—6m.

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de melasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations près de la ville. 4 janv.

MR. THOMAS POLLOCK, GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant d'Edinburg, informe respectueusement les citoyens de la Nlle.-Orléans, qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, où il a intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. 20 déc—15

50,000 GALLONS of Molasses, for sale, near the city. Apply to

dec 17 BLANC & BRUGIER

MELASSE.—12,000 gallons Melasse à vendre sur une habitation à 100 milles de la ville. S'adresser à

24 dec— A. QUERTIER & BOUTIN.

CALLIGRAPHIE.
SYSTEME CARSTAIRIEN.

M. DOLBEAR, professeur d'écriture, de retour en cette ville, ouvrira de nouveau son école d'écriture *jeudi* 20 courant, au No. 48, rue du Canal, au dessus de la librairie de Melle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement invités de venir examiner les exemples d'écriture, d'après lesquels on verra les progrès faits par différents élèves, depuis l'âge de 8 ans, jusqu'à 50 et audessus.

De *nouvelles classes* seront ouvertes *chaque semaine* durant l'hiver et le printems. Il y a un appartement réservé pour les dames.

Les personnes qui ne comptent rester en ville que quelques jours, peuvent faire un cours entier de leçons.

Il donnera aux dames une écriture *jolie, rapide* et *fashionable*, d'après une méthode qui obvie à la *fatigue qu'occasionne l'écriture*, et il enseigne aux hommes un genre *hardi* et *rapide*.

La première classe pour les dames aura lieu de dix heures à onze et demie du matin; la seconde, d'une heure à deux et demie de l'après midi. Le reste de la journée et de la soirée (jusqu'à 10 heures) *sera réservé aux* hommes.

Le frère de M. Dolbear, qui est maintenant à leur établissement du nord, est attendu cette semaine; dès qu'il sera arrivé ils pourront donner des leçons particulières et exécuter toute espèce d'écritures enjolivées dans le meilleur goût.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je *crois de toute justice* d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides, si non sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une *écriture lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable; c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, *gouverneur de l'état de la Louisiane*; D. Prieur, maire de la Nlle-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, *arpenteur-général.* 20 déc—6m.

JE certifie que le Dr. Rapallo m'a guéri d'une fièvre, et que depuis deux mois personne ne pouvait le faire, et par conséquent je crois de mon devoir de le recommander au public et n'avoir que des louanges à faire de son traitement. *Nouvelle-Orléans, le 14 janvier* 1833.

16 janv CHS. LEGROS.

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. Page vs. Sandberge.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 23 du courant, au bureau du Marshal, une malle contenant des livres, et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 jan L. DAUNOY, marshal.

La succession de Jane Smelser, contre J. B. Quéré.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi, 21 janvier, à midi, à la Bourse, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ce-dessus.

11 janv L. DAUNOY, Marshal.

W. F. Thompson vs. Titus.

EN vertu d'un writ de fieri facias, a moi adressé par l'hon. G. Préval, *juge conseiller de la cour de cité* de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 28 du courant à 4 heures, au Principal, une Armoire, un Sideboard, une Glace, et une douz. Chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 jan L. DAUNOY, marshal.

Richardson vs. A. Antoine, P. A. Guillotte, vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 23 du courant, à 4 heures, au bureau du Marshal, rue St. Anne, un billet tiré par le défendeur, et endossé par F. Roguille pour la somme de 46 piastres, payable à 4 mois de date, saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 janv L. DAUNOY, marshal.

John Longpré vs T. W. Bengey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 6 février prochain, à midi, sur les lieux, une cuisine en bois, située dans le lot No. 14, près de l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, saisie dans l'affaire cidessus.

6 jan L. DAUNOY, Marshal.

E. Cordevioile & Lacroix vs. V. André.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Gayarré juge président de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 1er. février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un demi terrain, situé entre les rues Bagatelle et St. André, désigné par le No. 203 dans l'ilet 42, mesurant 30 pieds sur la rue Morales sur 150 pieds de profondeur, et les édifices qui s'y trouve; saisi dans l'affaire ci-dessus.

29 déc L. DAUNOY, marshal.

Moses M. Harris vs. Mathias Gomez.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 26 janvier, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, deux esclaves *nommé* Ann et Samuel, âgé de 15 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 déc L. DAUNOY, marshal.

Thomas & Soulet vs. M. et Mme. Larieux, Bordères Frères vs. le même, M. Morin vs. le même, et Philippi vs. le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. *Chs. Gayarré*, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 25 janvier, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, désigné par le No. 246; mesurant 50 pieds de face sur la rue de l'Union, et 125 de profondeur, aussi avec les édifices qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 déc L. DAUNOY, Marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—4 janvier 1833—[No. 6653]—*Cailly alias Deschamps vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par le Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. Ls. Féraud, notaire public, le 9 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable. Et en attendant, toutes *poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont* et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que M. Robert Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour,

5 janv—9,3ps. F. BUISSON, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR DU PREMIER DISTRICT—*Paul Pandely contre ses créanciers,* [pour un atermoiement.]—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de C. Pollock, notaire public, vendredi [illegible] prochain, pour délibérer sur la demande du pétitionnaire pour un atermoiement; en attendant toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.—Par ordre de la Cour.

[illegible] JOHN L. LEWIS, Greffier.

AVIS [illegible] contre la succession [illegible] sont requis de présenter leurs [illegible] ont des réclamations à faire *ment nommé curateur de la dite succession* [illegible] Charbert h. d. c. l. [illegible] nes qui doivent à la susdite sont priées de payer imm[illegible] ment. [17 janv—4] L. CARLON.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves.—*Succession de feu Francisco Mozo.*—Attendu que Thomas Waters a présenté une pétition à la cour pour obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Mozo, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à toutes personnes que cela concerne d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande faite par la dite pétition ne serait pas accordée.

Paroisse Jefferson, 10 janvier 1833.

15 jan—10 J. M. HARRANG, juge.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

JEUDI, 17 janvier, se fera l'ouverture du **RESTAURANT DE LA BOURSE** tenu, par GUILLAUME, rue de Chartres, No. 119. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra toute l'exactitude possible pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient servies avec ponctualité, et par conséquent satisfaites. Il tiendra tout ce que le marché peut fournir de meilleur, et sa cave sera pourvue des vins les plus fins et les plus exquis.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de la bienveillance qu'il lui a témoignée jusqu'à ce jour, et il ose en espérer la continuation, dont il saura se rendre digne.

N.B. M. Guillaume continuera, comme par le passé, à faire des repas de commande, banquets de noces &c. et prendra des apprentis en cuisine. Il aura des sallons particuliers pour les sociétés. 16 janv.

MELASSE.—20,000 gallons Melasse à vendre sur une habitation au-dessous de la ville; s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co.

16 janv Rue de la Levée, No. 35.

20 BALLES, contenant 1,424 pièces Coton écru lourd à chemises, de 36 pouces; 22 balles *Moleskins* assortis, *récemment reçus* par les navires Vesta, Princess Charlotte et Princess, venant de Liverpool, et ayant droit au drawback, ainsi qu'un assortiment général de Marchandises convenables pour les marchés mexicains; à vendre à bon compte, par HARRISON, BROWN & Co.

16 janv Rue Royale, No. 117.

PORC—300 barils porc, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECWITH,

15 jan Nouvelle Levée, No. 15.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse **MARIANNE**, alias **URINA**, âgée de 20 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,
Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne. 16 jan☞

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 189 sacs café Havane 1re. qualité. 50 boucauts sucre do.

14 janv. THED. NICOLET et Co.

BUREAU D'AGENCE GENERALE
ET D'INFORMATIONS, A LA NOUVELLE-ORLEANS, *rue St. Louis, No. 10, à trois portes de la Levée.*

TOUTES les affaires d'agence sont dépêchées avec promptitude. On achette, vend ou échange, moyennant commission, les propriétés foncières, les esclaves, et toutes autres espèces de propriétés.

On se charge, pareillement, de la location à de bons locataires des *maisons*, bureaux, &c;

De fournir aux cafetiers et autres, des commis, garçons de buvette et autres assistante;

De trouver de l'emploi aux teneurs de livres, marchands, commis, agents, garçons de café, &c. &c;

De trouver des associés aux négocians, manufacturires, cafetiers, épiciers, et autres hommes d'affaires.

Les personnes qui résident à la compagne et qui voudraient se procurer quelques uns des emplois ci-dessus, n'ont qu'à adresser une lettre au souseigné et y joindre cinq piastres; on s'occupera d'elles immédiatement e on leur fera une réponse.

N. B. *Il faut* que les lettres de la campagne soient affranchies; on s'en occupera de suite.

14 janv L. VANDEBURGH & Co.

CAFE—250 sacs café de la Havane, à bord du brick America, et à vendre par

27 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

10000 GALLONS melasses sur une habitations, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.,

19 janv rue Royale, No. 117.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 25 janvier 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Tchoupitoulas et Julie, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession de feu Ignatus Caulfield, *un Fonds de Café*, consistant en une quantité de meubles meublants, garniture de comptoir &c. &c.; plus, deux billards avec les accessoires nécessaires. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu D. P. Stone, le nègre esclave nommé *Levin*, âgé d'environ 26 ans. Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jeanne Cheval f. c. l., un terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, rue Perdido, entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur irrégulière de 83 pieds 3 pouces sur la ligne bornant du côté de l'Est, 86 pieds 10 pouces *sur la ligne du côté de l'Ouest*, et 29 pieds 9 pouces sur la ligne de derrière, ensemble les bâtisses qui sont dessus. Conditions de la vente:—Un tiers payable comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire Public, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—3

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Samedi, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans le faubourg Annonciation, au coin des rues des Oranets des Religieuses, une quantité de Bois de chalan et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu D. P. Stone.—Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Petiton Bellisle, alias Médéric h. c. l.

UN TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, au coin des rues Mandeville et Grands hommes, désigné sur le plan du dit faubourg par le numéro *cent-quatre-vingts*; mesurant soixante pieds de face à la dite rue des Grands hommes sur cent-vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Mandeville, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions: l'acquéreur devra s'obliger à payer l'hypothèque, en faveur de Mr. Musson pour la somme de neuf cents piastres, dont $300 sont dues depuis le mois de juin passé, et dont $300 seront en juin suivant et la balance en juin 1834; et le reste du prix de l'adjudication payable comptant.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant S. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 janv

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Samedi, 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Jeanne Cheval f. c. l., rue Perdido, entre les rues Philippe et du Cirque, faubourg Ste. Marie, les meubles meublans et tous autres effets mobiliers, appartenant à la succession de la défunte. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
14 janv. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 5 Février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Panchine Tomas, f c l: Un terrain situé dans la rue d'Espagne, entre les rues Victoire et Moreau, faubourg Marigny, mesurant environ quarante pieds de face sur la rue Espagne sur soixante pieds de profondeur, ensemble les edifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: moitié comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public. 7 janv

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi 5 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour compte de la succession de feu veuve Audibert,—un lot de terre, situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues St. Jean et Pierre, Gravier et Perdido, mesurant 120 pieds de face à la rue St. Jean sur 120 pieds de profondeur; ensemble les édifices et améliorations qui sont dessus.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à un crédit [illegible] deux ans, en billets endossés à satisfaction, avec hyp[illegible] jusqu'à parfait paiement.

Par ordre [illegible] MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera [illegible] pardevant [illegible] notaire public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les derniers arrivages de France, les articles suivants: Timballes d'argent, assorties de grandeurs; huiliers do. couverts do. sucrier do. cafetières do. porte-cigarre do. tabatières do. hochets d'enfants, do.; aussi les mêmes articles en bon plaqué anglais, plus: flambeaux dans les plus nouveaux modèles; couteaux de table, garnies en argent; [illegible] de dessert, à lames [illegible] manches d'argent; nécessaires de voyage, gants argent; do. de dames; boites d'or, dés à musiques. Aussi, un assortiment de peignes en écaille de corne, nouveaux modèles. Pantouffles d'hiver, pour dames pour hommes; cols noirs, do. châli, do. crin, do. d'été en couleurs et blancs; de chemises boites à bijoux pour dames, &c. Il continue comme par le passé à monter les brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de [illegible] d'or, et d'argenterie pour du vieux or et de la vielle argenterie. Et il entreprend aussi tout espèce de recommodages.

A. GLAIRE,
21 janv rue Royale, No. 130.

Positivement la dernière semaine, les prix sont réduits à 25 cents.

EXPOSITION D'UN NOUVEAU GENRE.]

GRANDES CURIOSITES VIVANTES,
De Philadelphie.

ON a exposé ces curiosités à l'encoignure des rues Jefferson et de la Levée, et elles n'y demeureront que quelques temps; on y verra entr'autres,

LE HYSTRIX CHRISTATA,
Ou le *Porc-Epique* d'Afrique, le premier qui soit venu en Amérique; un énorme

ANACONDA,

LE GRAND SERPENT DES MONTAGNES,
Appelé communément LA TERREUR DU CEYLAN:
Il a près de dix-huit pieds de longueur;

LE BOA CONSTRICTEUR, ou le *Grand Serpent du Java*, presqu'aussi gros que l'*Anaconda*, et ayant à peu près le même instinct. Les habitans de l'Indoustan le nomment *Serpent Etrangleur*, et lorsqu'ils sont grands ils sont capables de tuer des cerfs, des buffles, et même des tigres. Les couleurs de ces admirables reptibles sont vives et superbes, au-delà de toute description. On peut donner une idée de leur voracité en disant que l'un d'eux avale, dans un seul repas, des volailles entières avec leurs plumes. Les spectateurs n'ont rien à craindre, attendu que ces serpents sont dans des cages de fil de fer. Les personnes les plus timides peuvent en approcher.

Un superbe BOA du Bengal;
Le grand SERPENT DES ROCHERS, de Madras.
L'OCELOT, ou *Petit Tigre*, des bords de l'Orénoe.
Aussi: Les DEUX SERPENTS DESTRUCTEURS, ou *Divinités égyptiennés*, animaux extraordinaires.
La TETE du cannibal HOWAMAN, chef de la Nouvelle-Zélande, bien tatouée et parfaitement conservée.

N. B.—Tous les lundis à 8 heures du soir on donnera à *manger des lapins ou des volailles*, à un des serpents.

☞Heures d'exhibition: depuis 10 heures du matin
☞Il est défendu de fumer dans la salle. 25 déc—1m

UN Français récemment arrivé en cette ville après avoir séjourné 8 ans à New-York et qui est versé dans les différents genres d'agriculture, désire trouver une place de surveillant ou autre dans une plantation ou sucrerie, ou d'homme de confiance dans un établissement quelconque. On pourra prendre des renseignemens sur sa probité et moralité auprès du vice consul de France, M. Albin Michel, rue Royale. S'adresser pour voir cette personne au café Paradol, encoignure des rues Bourbon et Orléans. 19 janv—3

A VENDRE.—1,000 barriques vin de Marseille; 80 paniers bouteilles vides. S'adresser rue St. Louis, No 13. 24 janv